



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE SUD**

Direction du Personnel  
et des Relations Sociales  
Bureau du recrutement

-----  
REF. ARR 10/ 06 SGAP/DPRS/BR  
-----

**Arrêté portant organisation d'un concours sur titres pour le recrutement  
d'adjoints techniques 1<sup>ère</sup> classe de l'intérieur et de l'outre mer au titre de l'année 2010**

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE SUD  
PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale modifié,

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat,

VU l'arrêté ministériel du 08 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer,

VU l'arrêté ministériel du 06 août 2010 autorisant l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'adjoints techniques 1<sup>ère</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2010

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** - Un concours sur titres pour le recrutement d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer est organisé dans le ressort du secrétariat général pour l'administration de la police de MARSEILLE Le nombre de postes à pourvoir est de 19 (dix neuf) répartis comme suit :

**Spécialité « accueil, maintenance et logistique » :**

*Périmètre Gendarmerie Nationale (2 postes) :*

- 1 poste de plombier situé à **Ajaccio**

- 1 poste d'électricien bâtiment situé à **Ajaccio**

**Spécialité « hébergement et restauration » :**

*Périmètre Gendarmerie Nationale (1 poste) :*

- 1 poste de cuisinier situé à **Grasse**

**Spécialité « hébergement et restauration » (Travailleurs Handicapés):**

*Périmètre Gendarmerie Nationale (1 poste) :*

- 1 poste de cuisinier situé à **Perpignan**

**Spécialité « entretien et réparation des véhicules à moteur » :**

*Périmètre SGAP (8 postes) :*

- 1 poste de carrossier/peintre automobile situé à **Nice**
- 1 poste de mécanicien automobile situé à **Nice**
- 1 poste de mécanicien motorcycle situé à **Nice**
- 2 postes de carrossier/peintre automobile situés à **Marseille**
- 3 postes de mécanicien automobile/motorcycle situés à **Marseille**

*Périmètre Gendarmerie Nationale (5 postes) :*

- 1 poste de carrossier/peintre automobile situé à **Narbonne**
- 1 poste de mécanicien automobile situé à **Carcassonne**
- 1 poste de mécanicien automobile situé à **Perpignan**
- 1 poste de mécanicien automobile et poids lourds situé à **Orange**
- 1 poste de mécanicien automobile situé à **Ajaccio**

**Spécialité « entretien et réparation des véhicules à moteur » (Emplois Réservés):**

*Périmètre SGAP (1 poste) :*

- 1 poste de mécanicien automobile/motorcycle situé à **Marseille**

*Périmètre Gendarmerie Nationale (1 poste) :*

- 1 poste de mécanicien automobile situé à **Perpignan**

**ARTICLE 2** - Ce concours est ouvert aux candidats :

- titulaires d'un diplôme de niveau V en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou d'une qualification reconnue comme équivalente

**ARTICLE 3** – La date limite de retrait des dossiers est fixée au 27 septembre 2010. La date limite de dépôt des dossiers est fixée également au 27 septembre 2010 (le cachet de la poste faisant foi).

**ARTICLE 4** - La phase d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier de candidature présenté par le candidat. Cette commission de sélection des dossiers se déroulera à Marseille à compter du 04 octobre 2010

Les candidats dont la demande d'autorisation à concourir aura été retenue pourront se présenter à l'admission.

Les épreuves d'admission se dérouleront à compter du 18 octobre 2010, soit sur le lieu du poste, soit à Marseille. Elles consistent en une épreuve pratique suivie d'un entretien avec le jury. La durée de la mise en situation est fixée par le jury en fonction de la spécialité. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. La durée de l'entretien est de vingt minutes.

**ARTICLE 5** - Le préfet délégué pour la sécurité et la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le 23 août 2010

Pour le Préfet et par Délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint

SIGNE  
**Damien DEVOUASSOUX**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE SUD**

**Direction du Personnel  
et des Relations Sociales  
Bureau du Recrutement**

-----  
REF ARR 10/07 SGAP/DPRS/BR  
-----

Affaire suivie : **M. LOURDELLE**  
- ☎ 92.22  
Fax 04.95.05.92.87

**Arrêté portant organisation d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2eme classe de l'intérieur et de l'outre mer au titre des années 2009 et 2010**

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE SUD  
PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE  
Chevalier de la légion d'honneur**

**VU** la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat,

**VU** le décret n°2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,

**VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,

**VU** l'arrêté ministériel du 11 janvier 2010 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre mer,

**VU** l'arrêté ministériel du 06 août 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre mer,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** - Un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre mer est organisé dans le ressort du Secrétariat Général pour l'Administration de la Police de MARSEILLE. Le nombre de postes à pourvoir est de 05 (cinq) répartis comme suit :

**Spécialité « accueil, maintenance et logistique » :**

*Périmètre Préfecture (2 postes) :*

- 1 poste de chauffeur automobile polyvalent situé à **Carpentras**
- 1 poste de chauffeur automobile situé à **Avignon**

*Périmètre Gendarmerie Nationale (1 poste) :*

- 1 poste de maçon/carreleur situé à **Ajaccio**

*Périmètre SGAP (1 poste) :*

- 1 poste d'Agent de maintenance polyvalent situé à Nîmes

**Spécialité « hébergement et restauration » :**

*Périmètre Préfecture (1 poste) :*

- 1 poste de personnel de résidence situé à **Draguignan**

**ARTICLE 2-** La date limite de retrait des dossiers est fixée au 27 septembre 2010. La date limite de dépôt des dossiers est fixée également au 27 septembre 2010 (le cachet de la poste faisant foi).

**ARTICLE 3** – Les dossiers des candidats seront examinés par la commission compétente à compter du 04 octobre 2010.

La commission auditionnera les candidats dont la candidature a été retenue à l'issue de l'examen des dossiers à compter du 18 octobre 2010 soit sur le lieu du poste, soit à Marseille.

**ARTICLE 4** - Le préfet délégué pour la sécurité et la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille le 23 août 2010

Pour le Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense  
Le Secrétaire Général Adjoint

SIGNE  
**Damien DEVOUASSOUX**